



## Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture

Marie GUYON

28 p., juillet 2015

Coll. Culture chiffres

Artistes plasticiens, photographes et graphistes, artistes, cadres et techniciens des spectacles, journalistes et cadres de l'édition, auteurs littéraires et traducteurs, architectes, professeurs d'art ou encore artisans et ouvriers d'art, 2,2 % des actifs en emploi exercent une profession culturelle, dont ils tirent des revenus d'activité, dont la nature et le montant varient fortement d'une profession à l'autre.

### I- Revenus d'activité et revenus de complément : à caractéristiques sociodémographiques identiques, les professionnels de la culture perçoivent des revenus moindres, et l'écart de rémunération entre hommes et femmes est de 20 %

#### Des revenus directs d'activité globalement équivalents à ceux de l'ensemble des actifs

Au cours de la période 2005-2012, le salaire annuel moyen perçu par un actif des professions culturelles s'élève à 23 000 €, équivalent à celui de l'ensemble des actifs. Au sein des professions culturelles, les écarts sont toutefois importants : un architecte perçoit un salaire annuel moyen de 33 700 €, un cadre artistique, de programmation et de production des spectacles 32 200 €, un journaliste ou cadre de l'édition 31 000 €, tandis qu'un ouvrier ou artisan d'art ne perçoit que 17 700 € et un professeur d'art 17 600 €.

Huit professionnels sur dix sont salariés et un sur cinq déclare des revenus d'indépendants, dont les montants sont plus faibles que pour l'ensemble des indépendants (18 300 € annuels contre 28 800 €).

Le cumul des revenus directs d'activité est beaucoup plus répandu parmi les professions culturelles (10 %) que pour l'ensemble des actifs (2 %).

Au total, le revenu direct d'activité, qui cumule salaires et revenus d'indépendants s'établit à 23 700 € en moyenne, un peu moins que pour l'ensemble des actifs en emploi (24 000 €).

#### Un quart des professionnels de la culture perçoivent des revenus de remplacement

Chômage, retraite, les revenus de remplacement liés à l'activité concernent un quart des professionnels de la culture, pour un montant annuel de 10 900 € en moyenne. Le cumul des revenus directs d'activité et des revenus de remplacement est particulièrement courant dans les métiers du spectacle du fait du dispositif de l'intermittence (61 % des artistes, 41 % des techniciens et 29 % des cadres artistiques de la programmation et de la production), mais elle concerne aussi, par exemple, 12 % des journalistes et cadres de l'édition et 13 % des professeurs d'art.

#### Des revenus totaux d'activité très dispersés dans les professions culturelles

Selon les professions culturelles, les revenus moyens d'activité divergent nettement, de 37 200 € pour les architectes à 18 400 € pour les professeurs d'art. Au sein même de chaque profession, les revenus sont également très dispersés : chez les auteurs littéraires et traducteurs en particulier, les 10 % les moins rémunérés déclarent 3 000 € de revenus annuels d'activité quand les 10 % les plus rémunérés en déclarent 47 400 €. La dispersion des revenus est également très forte chez les professionnels des arts visuels et des métiers d'art et chez les professeurs d'art, plus modérée chez les architectes, journalistes et cadres de l'édition et dans les professions du spectacle.

#### À caractéristiques sociodémographiques et conditions d'emploi identiques, les professionnels de la culture perçoivent des revenus d'activité inférieurs de 26 % à ceux des autres actifs en emploi

Les professions culturelles relèvent majoritairement de la catégorie sociale des cadres supérieurs (57 % des effectifs, contre 17 % dans l'ensemble de la population active en emploi) et sont exercées, plus souvent que les autres, sous statut non salarié, plus souvent par des hommes, diplômés, d'origine sociale favorisée et résidant en région parisienne. Ces caractéristiques contribuent à tirer structurellement les revenus des professionnels de la culture vers le haut. À l'inverse, les professionnels de la culture ont des temps de travail en moyenne plus courts,

et, par corrélation, un revenu d'activité moindre. Une fois ces effets de structure pris en compte, et neutralisés, on observe que les revenus d'activité totaux des professionnels de la culture, à caractéristiques sociodémographiques et conditions d'emploi sont, en fait, inférieurs de 26 % en moyenne à ceux d'un actif exerçant une autre profession.

### **Dans les professions culturelles, les femmes perçoivent des revenus d'activité inférieurs de 19 % à ceux des hommes**

Toutes professions confondues, les femmes tirent en moyenne des revenus inférieurs aux hommes de près de 30 %. Dans les professions culturelles, l'écart est un peu moindre, puisque les revenus d'activité des femmes (22 900 € annuels en moyenne) sont inférieurs de 19 % à ceux des hommes, un écart plus élevé chez les architectes (27 %) et dans les métiers d'art (40 %).

### **II- Revenu disponible et niveau de vie : un effet de rattrapage pour les professions les plus précaires et pour les femmes**

#### **Les revenus d'activité du conjoint ou d'autres membres du ménage : un renfort important pour les professions culturelles les moins rémunératrices**

Pour plus des deux tiers des professionnels de la culture, les revenus d'activité sont complétés par ceux d'autres membres du ménage, le plus souvent le conjoint, et en moyenne plus élevés (+16 %). Cet écart est particulièrement fort dans les ménages des professionnels des arts visuels, des auteurs littéraires et traducteurs et des professeurs d'art, pour lesquels le revenu du conjoint est un soutien, parfois indispensable, à la poursuite de l'activité artistique.

Une fois pris en compte les revenus d'activité de l'ensemble du ménage, les ménages des professionnels de la culture ont des revenus légèrement supérieurs (+ 6 %) à ceux de l'ensemble des ménages d'actifs en emploi.

Enfin, les ménages des professionnels de la culture perçoivent des revenus complémentaires dissociés de l'activité professionnelle – revenus fonciers et financiers, prestations sociales ou prime pour l'emploi – supérieurs de 13 % à ceux de l'ensemble des actifs.

#### **Un niveau de vie moyen supérieur de 11 % à celui de l'ensemble des actifs, mais inférieur de 12 % une fois pris en compte les effets de structures sociodémographiques et de conditions d'emploi**

À partir du revenu disponible du ménage, on obtient le niveau de vie de ce ménage en prenant en compte le nombre d'individus qui le composent. Si les conditions caractéristiques de vie des actifs de la culture – plus souvent locataires de leur logement, résidant plus souvent à Paris ou en Île-de-France, vivant moins souvent en couple et avec moins d'enfants à charge que l'ensemble des actifs – tirent structurellement le niveau de vie des professionnels de la culture vers le haut, à l'inverse, leurs temps de travail plus courts et leurs situations familiales tirent le revenu disponible vers le bas. Une fois ces effets de structure pris en compte, à caractéristiques sociodémographiques et conditions d'emploi identiques, un professionnel de la culture a un niveau de vie inférieur de 12 % en moyenne à celui d'un actif exerçant une autre profession.

Par ailleurs, la répartition des niveaux de vie apparaît plus inégalitaire au sein des professions culturelles et, comparés aux groupes professionnels qui leur correspondent, les professionnels de la culture ont un niveau de vie différent de celui des autres actifs en emploi auxquels on peut spontanément les comparer (ouvriers d'art comparés aux ouvriers qualifiés par exemple).

#### **Les femmes qui exercent une profession culturelle ont un niveau de vie comparable à celui des hommes**

La prise en compte des revenus complémentaires du ménage, et notamment les revenus du conjoint, gomme l'écart observé pour les revenus d'activité : le niveau de vie des femmes exerçant une profession culturelle est supérieur de 5 % à celui des hommes (contre - 2 % pour l'ensemble des actifs), écart positif confirmé par l'analyse à caractéristiques identiques (+ 3 % en faveur des femmes). Cet écart positif s'explique par le fait que les professionnelles de la culture sont plus souvent en couple avec un conjoint cadre intermédiaire ou supérieur.



Ministère de la Culture et de la Communication  
Secrétariat général  
Service des politiques culturelles et de l'innovation  
Département des études, de la prospective et des statistiques  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr>  
Retrouvez les publications du DEPS sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info)  
[contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)

01 40 15 79 17